

Le CESE en quête de règles déontologiques

L'Assemblée examine un projet de loi réformant le Conseil économique, social et environnemental

Quelle déontologie pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE)? C'est la question que pose l'Observatoire de l'éthique publique, fondé en 2018 par l'ex-député apparenté Parti socialiste de l'Aisne René Dosière, à l'occasion de l'examen en commission des lois, à partir du mardi 8 septembre, d'un projet de loi organique réformant cette institution.

Dans une note de treize pages qui devait être diffusée mardi, dont *Le Monde* a pu prendre connaissance, le directeur général de l'Observatoire, Matthieu Caron, y déplore que le volet déontologique soit « le grand absent » de ce texte et liste dix propositions pour améliorer la situation.

Relancée début 2018 dans le cadre de la réforme des institutions, la transformation du CESE, chargé de conseiller les pouvoirs exécutif et législatif mais qui n'a qu'un avis consultatif, a été stoppée par l'affaire Benalla. Le président de la République l'a remise sur les rails le 29 juin devant les membres de la convention citoyenne pour le climat réunis à l'Élysée.

Le projet de loi, adopté dans la foulée en conseil des ministres, prévoit de faire du CESE « le carrefour des consultations publiques » afin d'« éclairer les pouvoirs publics sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, en particulier sur les conséquences à long terme de leurs décisions ». De quoi redorer le blason d'une assemblée qui reste mal connue et n'a pas toujours eu bonne presse.

« Relations d'intérêts »

Si ses effectifs – 233 conseillers issus des syndicats, du patronat, d'ONG ou d'associations – seront réduits d'un quart, le Palais d'Iéna, à Paris (16^e), devrait voir son rôle renforcé: lorsqu'il sera saisi sur un projet de loi, le gouvernement n'aura plus à procé-



« Les membres [du CESE] ne sont pas élus mais nommés, l'obligation d'éthique et de transparence est d'autant plus grande »

LAURIANNE ROSSI
députée LRM des Hauts-de-Seine

der à la plupart des autres consultations jusqu'à présent prévues par la loi.

Pour M. Caron, cela est « susceptible de changer la nature, le travail et les besoins en personnel » du CESE, d'où la nécessité selon lui de remettre au premier plan la question de la déontologie au sein de l'institution. Le juriste, qui salue une « vraie logique d'ouverture » à la tête du Conseil sur ce sujet, précise qu'un groupe de travail sur la moralisation de la vie du CESE a vu le jour en 2015 mais qu'« aucune politique déontologique d'ensemble n'a été décidée » à la suite de ses travaux.

De façon surprenante, la troisième chambre de la République a échappé ces dernières années à la plupart des lois qui ont profondément modifié le fonctionnement de l'Assemblée nationale et du Sénat en la matière. Ses membres ne sont par exemple pas tenus de remplir des déclarations de patrimoine et d'intérêts, comme les parlementaires depuis 2013. « Ce choix s'explique par le caractère atypique du CESE, qui ne dispose pas de pouvoirs législatifs et dont les conseillers sont, en tant que tels, pour la plupart d'entre eux, des représentants d'intérêts », rappelle M. Caron.

Ce dernier juge difficile de transposer telles quelles les règles auxquelles sont soumis députés et sénateurs, au risque de créer la « confusion dans l'esprit de nos concitoyens » en faisant apparaître que « les membres du CESE sont liés par certaines relations d'intérêts ». « Par définition, les membres du Conseil défendent des intérêts catégoriels, mais ils le font dans un cadre institutionnel clair et transparent », souligne-t-il.

Le chercheur suggère donc que ces derniers soient assujettis au même cadre, mais que les déclarations ne soient pas rendues pu-

bliques « en raison de leur caractère particulier ».

L'idée n'a pas été reprise par Laurianne Rossi, députée La République en marche des Hauts-de-Seine et questeuse de l'Assemblée nationale. Mais celle qui est aussi vice-présidente de l'Observatoire de l'éthique publique s'est inspirée de plusieurs autres propositions de M. Caron pour des amendements qu'elle défendra lors de la discussion parlementaire.

« Nous sommes face à des membres qui ne sont pas élus mais nommés, l'obligation d'éthique et de transparence est d'autant plus grande, cela contribue aussi à la modernisation du CESE », estime-t-elle.

Contrôle des frais de mandat

L'élue propose ainsi la création d'un poste de déontologue, nommé par le premier ministre, d'un code de déontologie et un contrôle de l'utilisation des frais de mandat des membres du Conseil. « Jusqu'à présent, l'indemnité représentative de frais a été versée de manière forfaitaire sans justification des dépenses », relève M. Caron dans sa note.

S'ils sont adoptés, ces amendements qui posent de grands principes devront ensuite trouver une traduction concrète. « C'est à l'intérieur de l'institution que la révolution devra s'opérer, met en garde Matthieu Caron. Si rien n'est fait, elle en sortira de nouveau affaiblie. »

Jean Grosset, questeur et membre du bureau du CESE, se dit « 100 % d'accord » avec une telle démarche, tout en demandant de garder à l'esprit « la sociologie particulière » de l'assemblée à laquelle il appartient. Et plutôt qu'un déontologue nommé par le premier ministre, il précise qu'une commission composée de « membres indépendants » issus de la Cour des comptes ou du Conseil constitutionnel aurait la préférence du CESE. ■

RAPHAËLE BESSE DESMOULIÈRES

Pour la relance, l'exécutif mise sur les villes moyennes

Le programme Action cœur de ville, lancé en 2017 pour cibler les centres-villes, est mis en avant par le gouvernement

Dans sa présentation du plan de relance, le premier ministre, Jean Castex, a fortement insisté sur sa territorialisation. « A chaque fois que cela sera possible, ce plan sera décliné dans les territoires, dans tous les territoires, y compris ultramarins », a-t-il souligné, invitant les collectivités territoriales qui le souhaitent à « compléter les actions engagées pour en multiplier l'impact au niveau local ». En réalité, pour ce faire, le plan de relance s'appuiera essentiellement sur des programmes d'action déjà existants, comme Action cœur de ville, Territoires d'industrie, le plan France très haut débit ou France services, ou en voie de déploiement, comme Petites villes de demain. Tant et si bien qu'il est parfois difficile de faire le départ entre crédits nouveaux et crédits recyclés.

Lancé en décembre 2017, à l'occasion de la conférence nationale des territoires qui s'était tenue à Cahors, le programme Action cœur de ville cible spécifiquement les villes moyennes – de 10 000 à 100 000 habitants – qui exercent une fonction de centralité dans leur environnement territorial. Doté de 5 milliards d'euros sur cinq ans, le dispositif porté par l'Etat, avec le concours financier de la Caisse des dépôts, d'Action Logement et de l'Agence nationale

de l'habitat a pour objectif de redynamiser les centres-villes en agissant à la fois sur l'habitat, le commerce, les services, l'activité culturelle et le patrimoine ainsi que la sur transition écologique.

Ce sont ainsi 234 villes moyennes qui sont concernées par ce programme. « Dès fin mars, nous avons averti les communes bénéficiaires pour qu'elles soient prêtes à démarrer à partir de cet été », indique l'entourage de la ministre de la cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, à la veille de la rencontre nationale organisée le 8 septembre à Paris. Nous avons ainsi identifié 1500 projets d'investissement, pour 1,5 milliard d'euros de travaux, prêts à démarrer et qui vont pouvoir se concrétiser à partir du moment où le plan de relance entre en vigueur. »

Revitalisation des commerces

Ainsi, pour le ministère, « Action cœur de ville doit être un accélérateur de la relance » en facilitant l'accès aux moyens financiers et en ingénierie qui vont être mis en œuvre. Il assure que, « sur toutes les lignes de la relance, on aura des crédits supplémentaires en plus des 5 milliards d'euros mobilisés au démarrage du plan ». Il évoque notamment les crédits destinés à la rénovation thermique des bâtiments publics ou à la modernisation numérique des collectivités.

Selon une enquête IFOP, les villes moyennes sont vues comme étant les plus aptes à s'adapter aux défis du changement climatique

Un fonds de 300 millions d'euros pour la réhabilitation des friches urbaines et industrielles est également prévu. Ce à quoi il faut ajouter l'augmentation de 1 milliard d'euros de la dotation de soutien à l'investissement local inscrite dans la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020. « Nous aurons aussi des moyens d'accompagnement des villes souhaitant s'engager à zéro artificialisation », ajoute le ministère, rappelant que celles qui ont déjà conclu une opération de revitalisation du territoire « disposent des instruments pour mieux maîtriser l'urbanisme commercial ».

Dès le démarrage du plan Action cœur de ville, la revitalisation des commerces dans ces villes moyennes, qui présentaient un taux de vacance de l'ordre de

13 %, avait été inscrite comme une priorité. « Il avait commencé à refluer, mais nous craignons une augmentation temporaire à cause de la crise sanitaire », indique le ministère.

Des moyens supplémentaires vont être mobilisés avec la création de cent foncières commerciales, capitalisées par la Banque des territoires, permettant d'acquérir des cellules commerciales vacantes. « Quatre-vingt-dix projets ont déjà été identifiés », se félicite le ministère, qui se fixe l'objectif de restructurer 6 000 commerces d'ici à 2025: 360 millions d'euros vont être mis sur cette opération.

Longtemps négligées par les politiques d'aménagement du territoire, les villes moyennes – qui, avec leurs intercommunalités (EPCI) regroupent un quart de la population française – connaissent un nouvel essor. Selon le premier baromètre de l'immobilier publié conjointement par la direction du programme Action cœur de ville et le Conseil supérieur du notariat (CSN), le volume total des ventes dans l'ensemble des territoires des 234 villes concernées était passé de 259 890 en 2018 à 283 150 en 2019 (+ 23 260). L'impact de la crise sanitaire, conjugué au développement du télétravail, pourrait accélérer le mouvement, à condition que les « urbains métropolitains » souhaitant s'instal-

ler dans un environnement « à taille humaine » – et à moindre coût – soient assurés d'y trouver des conditions adaptées.

Le sondage réalisé par l'IFOP à la sortie de la période de confinement (du 17 au 23 juillet auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population française et d'un suréchantillon de 503 personnes représentatif de la population des villes moyennes) confirme cette tendance. Selon cette enquête présentée mardi à la rencontre nationale d'Action cœur de ville, près d'un quart des actifs habitant des grandes villes (23 %) envisage, avec l'essor du télétravail, de déménager de leur logement actuel. Cette proportion atteint 36 % chez les jeunes actifs de moins de 35 ans. Pour la moitié d'entre eux, ils souhaiteraient habiter dans une ville moyenne. Celles-ci sont notamment perçues comme étant les plus aptes à s'adapter aux défis du changement climatique.

Le tissu économique de ces territoires, cependant, reste fragile et les difficultés à trouver un emploi importantes. Au-delà du plan de relance et des enjeux de revitalisation des villes moyennes, il s'agit bel et bien d'amorcer un changement de conception de l'aménagement du territoire. ■

PATRICK ROGER

CORONAVIRUS

Le conseil scientifique favorable à la réduction de la quatorzaine

Le ministre de la santé, Olivier Véran, a annoncé mardi que le conseil scientifique a rendu un avis « favorable » pour raccourcir à sept jours la durée d'isolement des personnes testées positives au coronavirus et des cas contacts, contre quatorze actuellement. La décision sera prise « vendredi au cours d'un conseil de défense », ce qui « va nous donner un peu de temps pour solliciter d'autres experts pour la mise en place » de la mesure, a dit le ministre. Cette période d'isolement raccourcie favorisera, selon lui, « une meilleure adhésion » de la population car « on constate qu'un grand nombre de Français ne respecte pas la quatorzaine » – (AFP).

HABITAT

Le gouvernement veut prélever 1 milliard d'euros chez Action Logement

Au moment de boucler un budget 2021 compliqué, le gouvernement veut prélever 1 milliard d'euros dans les caisses d'Action Logement, organisme paritaire parmi les principaux acteurs du logement social, a indiqué, lundi, une source gouvernementale, confirmant une information des *Echos*. L'exécutif veut réformer Action Logement, qui a connu de « graves dysfonctionnements », selon un rapport de l'inspection générale des finances. – (AFP)